

UNION POUR LES RESSOURCES GENETIQUES DU CENTRE
COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 MARS 2015, AU CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS
D'AUBIGNY-SUR-NERE

Ouverture de l'AG à 10h20 par le Président de l'URGC, M. Jacques AUBOURG.

Bienvenue à la Cité des Stuarts adressée par M. François GRESSET, adjoint au Maire d'Aubigny, représentant M. Michel AUTISSIER, Maire.

Remerciements exprimés par le Président de l'URGC pour l'accueil à Aubigny par l'intermédiaire du Comité de la Foire de Saint-Michel, présidé par M. Bernard MERY, attaché à faire revivre le chou-navet d'Aubigny.

Remerciements particuliers à M. Jean-Louis HAYN, secrétaire du Comité, pour son active collaboration à la préparation de la journée.

Invités présents : Mme Laurence RENIER (Conseillère Régionale), M. François GRESSET (représentant M. Michel AUTISSIER, Maire d'Aubigny, excusé), M. Claude CHENON (Directeur de Entraide Bassin d'Emploi d'Aubigny), Mme Annick HAYN, M. Jean-Louis HAYN.

Invités excusés : M. François BONNEAU (Président du Conseil Régional), M. Briec NICOLAS (Directeur du FAM « La Châtaigneraie »), M. Jean DELAVERGNE (Conseiller Régional), Mme Céline DIARD (Directrice du Pôle Légumes - LCA), M. Yves FROMION (Député du Cher), M. Bernard FLEURY (Président de la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret), Mme Cécile MACE, Mme Marie-Madeleine MIALOT (Vice-Présidente du Conseil Régional), Mme Martine MITTEAU, M. Rémy POINTEREAU (Sénateur du Cher), Mme Michèle RIVET (Vice-Présidente du Conseil Régional), Mme Pascale ROSSLER (Vice-Présidente du Conseil Régional), M. Dominique ROULLET (Vice-Président du Conseil Régional), M. Jean-Louis VINCENT (Président de Bio-Centre), Mme Erika ZIMMERMANN (Directrice du Parc floral de La Source).

Personnes morales adhérentes représentées : Conservatoire de la Châtaigneraie Solognote (Pierre AUCANTE), Association « Sentiers de l'ô. Vi. Ve » (M. Philippe DAUGERON, Mme Jacqueline PENISSARD, Mme Dominique SOUPIZON), Thiaulins de Lignières (Mme Geneviève BAUDIMANT), Conservatoire des races rustiques de Sologne (M. Jacques BERGER), Association des Amis du Château d'Argy (M. Claude SIONNEAU, M. Philippe CAMAIL), Association Française pour l'Ane Grand Noir du Berry (M. Michel BAUDIMANT), Club Français de la Poule Noire du Berry (M. Francis LASNE), Syndicat viticole de Quincy (Mme Maryline SMITH), Société Pomologique du Berry (M. René MARANDON), Sésame Autisme Cher (M. Jacques MARTIN), Comité de la Foire de Saint Michel (M. Bernard MERY).

Personnes morales adhérentes excusées : Association de Développement Agricole et Rural (M. Jean-Claude MOREAU), La Rabouilleuse d'Issoudun (M. Marcel SUHARD), Société vigneronne de l'Arrondissement d'Issoudun (M. Jacques AUGUSTE), Syndicat mixte du Château de Valençay (M. Claude DOUCET).

Particuliers adhérents présents : M. Jacques AUBOURG, M. Pierre AUCANTE, Mme Geneviève BAUDIMANT, M. Michel BAUDIMANT, M. Jean-Claude BOURDIN et Mme BOURDIN, M. Jean-Marie BOURREAU, M. Jean-François CHABENAT et Mme Micheline CHABENAT, M. François CHARDONNET et Mme Sylvie CHARDONNET, M. André JAMET, M. Francis LASNE, M. René MARANDON, M. Jacques MARTIN et Mme Odile MARTIN, Mme Brigitte PARRY et M. Jean-Yves PARRY, M. Alain POLLET, Mme Maryline SMITH, M. Daniel SOTTEAU, Mme Dominique SOUPIZON.

Particuliers adhérents excusés : M. Christian AUDRY (pouvoir à M. Alain POLLET), Marie AUDRY (pouvoir à M. Alain POLLET), M. Daniel BERNARD, M. Jean CHABIN, M. Michel DALOT, Mme Sylvie DESRIER (pouvoir à M. Jean-Marie BOURREAU), Mme Marie-Françoise GUEZE (pouvoir à Mme Dominique SOUPIZON), M. Yves GUEZE (pouvoir à M. Jacques

AUBOURG), M. Robert LANGLOIS (pouvoir à M. Jean-François CHABENAT), M. Michel MATRAN (pouvoir à Mme Maryline SMITH), Mme Josseline MATRAN (pouvoir à Mme Maryline SMITH), M. Jozef MIN, M. Jean-Claude MOREAU, M. Jacques MOULIN, , M. Daniel PERAS (pouvoir à Mme Maryline SMITH), M. Raymond RICHER, M. Bernard SADOIS, M. Jean-Louis SIMOULIN (pouvoir à M. Jacques AUBOURG), Mme Simone VINCENT (pouvoir à M. Jacques AUBOURG).

Secrétaire de réunion : M. Jean-Marie BOURREAU

Examen de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est soumis à l'Assemblée.

Il est admis par les participants que le changement de nom de la région Centre (désormais Centre-Val de Loire) ne donne pas lieu à modification dans l'appellation et le logo de l'association.

Le Président rappelle que, selon les statuts de l'URGC, l'Assemblée Générale s'exprime à la majorité simple, sans quorum. Les pouvoirs ne sont pas admis pour les personnes morales adhérentes, celles-ci ayant la possibilité d'avoir un représentant qui ne soit pas leur président. Les particuliers adhérents ne peuvent détenir plus de 3 pouvoirs.

I – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014 à Valençay

Une erreur est signalée : dans les personnes morales représentées, le Syndicat viticole de Quinçy est mentionné deux fois.

Après engagement de correction, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II - Rapport moral du Président

Le Président Jacques AUBOURG présente le rapport moral de l'année 2014 en commençant par un rappel de l'objet statutaire de l'URGC. Ci-dessous, le texte support de sa communication en deux parties :

A –L'objet de l'association

L'objet de l'association, c'est l'activité pour laquelle elle a été constituée. Il est défini à l'article 2 de nos statuts :« *L'association a pour objet de promouvoir et de réaliser des actions communes en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de la biodiversité domestique du Centre, espèces ou variétés de plantes anciennement cultivées et races fermières attachées à la région Centre* ».

Je m'étais l'an dernier efforcé de tracer les contours de cette biodiversité domestique en introduisant les notions de valeur instrumentale et de valeur patrimoniale. Je voudrais cette année attirer l'attention sur la sauvegarde et la valorisation. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît, mais on va voir malgré tout l'intérêt d'une association, même d'amateurs, pour conduire ces actions.

La sauvegarde suppose une menace, un danger de disparition. A partir de quel seuil de rareté, une race ou une variété est-elle menacée de disparition ? S'il est vrai que la non inscription au Catalogue national des plantes cultivées condamne les variétés locales à disparaître, suffit-il de les faire inscrire pour les sauver ? On pourrait soutenir que la quasi totalité des races et variétés locales est menacée de disparition par la standardisation, l'industrialisation de l'agriculture.

Une prise en charge générale n'est sans doute ni possible, ni opportune. Les plus anciens se souviennent que les éleveurs de Berrichons du Cher n'ont pas souhaité participer à l'URGB, considérant que leur mouton pâtirait d'une image de race en péril.

Pourrait-on d'ailleurs sauvegarder toute la biodiversité domestique qui subsiste ? Il existe encore dans les campagnes des fruitiers de semis (pêchers, noyers, châtaigniers...) par milliers, tous singuliers. Il est impossible de les conserver tous. Il faut choisir sur la base des qualités reconnues par les utilisateurs. C'est ce qu'on a fait par exemple à Argy sur les cognassiers en repérant les souches locales méritantes du point de vue des arômes et de la rusticité.

On peut remarquer qu'on ne peut conserver que ce que l'on connaît. L'inventaire préalable à la conservation est particulièrement difficile pour les plantes cultivées, souvent très locales, très discrètes. Les différences apparentes entre les variétés sont souvent minimales. C'est le cas des variétés fruitières, et plus encore des variétés légumières maintenues par quelques jardiniers amateurs qui partagent leurs semences. C'est sur ce premier niveau – celui de l'inventaire – que les adhérents d'une association comme la nôtre peuvent apporter leur contribution, simplement parcequ'ils sont sur le terrain.

Le 2^{ème} niveau est celui de la conservation de la ressource. Elle peut se faire *in situ*, c'est-à-dire dans son milieu habituel (à la ferme, en jardin ou en verger familial) ou *ex situ*, c'est à dire « hors site » (parc animalier, verger conservatoire, banque de graines...). Loin de s'exclure, ces deux modes de conservation se complètent. Le verger conservatoire de la SPB a été fait pour mettre des variétés fruitières à l'abri des bulldozers et de l'indifférence, mais on en a fait une « usine à greffons » pour rediffuser ces variétés chez les particuliers. La conservation est assurée quand la population s'est réapproprié la ressource, la reconnaît et la maintient elle-même à chaque fois que c'est possible. Les adhérents d'une association de sauvegarde peuvent être les pionniers de cette réappropriation collective.

Le 3^{ème} niveau est celui de la valorisation de la ressource. Il y a de multiples façon de valoriser. On peut pour simplifier en distinguer trois :

- La valorisation culturelle. Celle-là passe par des recherches pour retrouver l'histoire, les usages, les savoir-faire associés (méthodes de culture, recettes...). Elle passe aussi par de la communication : publications, articles de presse, expositions... Elle revient toujours plus ou moins à patrimonialiser la ressource, à en faire un marqueur de l'identité d'un territoire. Exemple : le livret de Claude DUGUET sur « Les anciennes variétés de châtaignes du Bas-Berry ». Cette valorisation est à la portée de tout bénévole passionné. Notre Mic y excelle avec sa passion de l'histoire et son talent de conteur.

- la valorisation génétique. Elle consiste à utiliser la ressource pour améliorer une autre plante ou créer une autre race. C'est ce qu'on fait à l'INRA. Exemple : la pomme Belchard obtenue par croisement de Reinette Clochard, ancienne variété du Poitou, et de Golden. On peut penser que c'est là une affaire d'experts uniquement. En vérité, la valorisation génétique est à la portée d'un amateur. Il suffit d'être méthodique et patient. Il faut se souvenir que la quasi totalité des meilleures variétés de poires vient d'amateurs passionnés : jardiniers, curés, moines, militaires... Une valorisation génétique est aussi couramment pratiquée par les éleveurs qui font des croisements dits « industriels » de deux races pour obtenir des produits adaptés au marché. On touche là déjà à la valorisation économique.

- la valorisation économique d'une ressource locale, animale ou végétale, consiste à utiliser cette ressource pour répondre à de nouveaux besoins, à une nouvelle demande sociétale (produits de terroir, produits biologiques, animaux de loisirs, variétés ou races rustiques...). Elle suppose le passage de la ressource des mains des amateurs aux mains des professionnels ; elle va jusqu'à la mise en place de nouvelles filières de production : sélection des meilleures souches, constitution d'un collectif de producteurs, mise au point d'une méthode de production, d'une présentation du produit et d'un réseau de commercialisation appropriés. C'est la technicité de ces opérations qui nous a conduits à créer le Pôle BioDom'Centre dont le personnel qualifié est mis au service des projets de valorisation économique.

Toutefois, tout sociétaire, même amateur, peut contribuer à la valorisation économique : il suffit qu'il consomme le produit : vin du Genouillet, poulet « Noire du Berry », agneau Solognot, bientôt chou-navet d'Aubigny pour le pot-au-feu... L'amateur se fait consomm'acteur de la valorisation.

Un peu partout en France, les initiatives de valorisation économique se multiplient. Deux manifestations nationales auxquelles j'ai participé en 2014 - la Rencontre des cépages modestes de Saint Côme d'Olt et la Fête de la vache nantaise et des races locales à Plessé en Bretagne - m'ont convaincu que notre action s'inscrit dans un vaste mouvement de renouveau des variétés et races de pays. Associées au développement du bio et des circuits courts, les ressources de terroir retrouvent leur place jusqu'à faire revivre des territoires que l'on croyait condamnés à la friche. C'est le cas dans les Alpes où des vignobles se reconstituent sur la base de cépages locaux tels que la Mondeuse de Savoie ou le Persan. C'est le cas des marais de l'Ouest-Atlantique où l'élevage renaît avec la vache Nantaise qui s'accommode des sols humides et des fourrages grossiers. En Languedoc-Roussillon, le retour en force des cépages locaux - Picquepoul, Ribeyrenc, Œillade, Terret, Aramon...- redonne un éclat à un vignoble qui avait perdu son âme dans la production massive de médiocres vins de table. Ces exemples sont porteurs d'espoir : il n'y a pas de fatalité à l'uniformisation, à la standardisation des productions. En paraphrasant JAURES qui disait « un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène », je dirais : « un peu de mondialisation a mis en péril les variétés et races locales, beaucoup de mondialisation les fait revenir ». Même si les variétés et races locales ne peuvent être que des niches de compétitivité pour quelques producteurs, leur valorisation économique est le plus sûr moyen de les transmettre aux générations futures. Voilà notre crédo.

B – La vie de l'association en 2014

1- Evolution des adhésions

- Le nombre de particuliers adhérents est passé de 58 à 61

Les nouveaux : Pierre AUCANTE (41), Christian AUDRY, Daniel BERNARD, Michel BONNET, Catherine LASNE, Jacques MOULIN (37), Daniel SOTTEAU (28).

- Le nombre de personnes morales adhérentes est passé de 28 à 32

Les nouvelles : Les Artisans de l'Oie de Touraine (37), Le Club du Vieux Manoir (Argy), Le Conservatoire de la Châtaigneraie solognote (41), Le Conservatoire des races rustiques de Sologne (45), Le Restaurant Le Saint-Jean (Drevant).

Les adhésions hors Berry progressent lentement mais sûrement.

Un nouveau bulletin d'adhésion URGC vient d'être mis en service.

2- Administration et participations

Petite modification intervenue dans le Bureau : entrée de Brigitte PARRY suite au retrait de Sylvie DESRIER.

Président : Jacques AUBOURG

Vice-Président : Mic BAUDIMANT

Secrétaire : Jean-Marie BOURREAU

Secrétaire adjointe : Brigitte PARRY

Trésorier : Alain POLLET

Trésorier adjoint : François CHARDONNET

Le CA a été réuni 4 fois depuis la dernière AG. Une réunion de CA a été transformée en réunion de Bureau en raison de l'absence du quorum (fixé statutairement à la moitié de ses membres).

Quelques sociétaires non élus ont participé aux réunions qui ont l'inconvénient de trop durer, mais l'avantage de bien finir à la faveur de soupes, pâtés, rillettes et tartes apportées généreusement.

Le Président a représenté l'URGC au sein de plusieurs organismes : Conseil de Développement du Pays de La Châtre-en-Berry, Conseil d'Administration de l'Union Pomologique de France, Conseil d'Administration de l'ADAR.

En CA de l'URGC, le principal sujet de délibérations a été la gestion du Pôle.

3 - Le fonctionnement du Pôle BioDom'Centre

Le Pôle est un service d'accompagnement des projets de préservation et/ou de la valorisation de la biodiversité domestique. Son champ d'action depuis 2011 est la région Centre, devenue depuis Centre-Val de Loire. L'accompagnement des projets suppose l'adhésion des structures porteuses à l'URGC et leur validation par un Comité dit « d'Orientation et d'Evaluation » constitué de personnalités compétentes indépendantes de l'URGC et réuni au moins une fois par an. Ce Comité est présidé par Mme Elisabeth BLESBOIS, Directrice de Recherches à l'INRA de Tours. Quelques rares projets soutenus sont à la seule initiative de l'URGC : ce fut le cas de la relance du Genouillet. L'accompagnement prend la forme d'un soutien méthodologique et technique apporté par un personnel qualifié, particulièrement en génétique et en agronomie. L'accompagnement est officialisé par la signature d'une convention très simple de prestation de services, dans laquelle les parties s'engagent à respecter le règlement intérieur du Pôle.

La faiblesse du Pôle est sa totale dépendance par rapport aux subventions publiques. Cette dépendance entraîne une incertitude permanente de financement. Cette année, comme en 2014 à la même époque, on attend du FEADER un complément au financement du Conseil Régional. L'an dernier, ce complément FEADER n'est pas venu et c'est finalement le Conseil Régional qui a apporté la totalité du financement (Direction de l'Agriculture et Direction de l'Environnement à parts égales).

Cette incertitude de financement est source d'inquiétude pour le Président et le Trésorier ; elle est regrettable pour les porteurs de projets qui doutent de la durée du soutien qu'on leur promet ; elle est gênante plus encore pour les salariés du Pôle. En 2014, cette incertitude de financement nous a coûté la démission d'Héloïse VOISIN qui ne s'est pas accommodée de la fragilité de son poste. Fanny s'est retrouvée seule en novembre. Elle a donné toute son énergie jusqu'au bord de l'épuisement. On a dû procéder à un nouveau recrutement. Une sélection a été faite non sans mal sur 28 candidats (dont 22 candidates). La remplaçante d'Héloïse sera Cécile MACE, une jeune ingénieure agro déjà candidate en 2013. Cécile doit entrer en fonction le 24 mars, en CDI avec une période d'essai. On fera à nouveau de notre mieux pour que notre petite équipe fonctionne efficacement et engrange des résultats. Il va falloir rattraper quelques retards sur certains chantiers, tout en poursuivant l'extension de nos services au-delà des limites du Berry, conformément à notre engagement de 2011 auprès du Conseil Régional. Cette extension géographique est coûteuse en déplacements tant pour les salariées que pour les bénévoles. Le fonctionnement associatif s'en trouve compliqué. Pour autant, ce périmètre s'avère profitable dans la mesure où les savoir-faire peuvent être transposés d'une ressource à une autre, par exemple des châtaignes du Bas-Berry aux châtaignes de Sologne, de la Poule Noire du Berry à la Poule de Contres. A terme, un renforcement de l'équipe semble inévitable pour mener à bien tous les projets.

L'incertitude devrait être prochainement réduite par une convention de financement triennal, tant par le FEADER que par le Conseil Régional. Celui-ci doit en décider en Commission Permanente le 17 avril.

En conclusion, le Pôle BioDom'Centre ne fonctionne pas sans soucis, mais il est l'outil clef de notre action de valorisation de la biodiversité domestique régionale et ses résultats justifient amplement la peine occasionnée par son administration.

Fanny, récemment promue « Chargée de mission principale », va présenter les acquis de l'année 2014.

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée et précise que le rapport d'activité du Pôle ne sera pas soumis au vote car cela reviendrait à faire se prononcer l'Assemblée sur la pertinence des projets des structures adhérentes, projets qui ont déjà été soumis à l'expertise du Comité d'Orientation et d'Evaluation du Pôle.

III – Rapport d’activité du Pôle BioDom’Centre par Fanny MOYSE, Chargée de mission principale

Pour l’année 2014, le pôle BioDom’Centre a été composé d’un temps plein effectif sur 12 mois (Fanny MOYSE) et d’un autre sur 10 mois (Héloïse VOISIN).

Sur ces deux temps pleins, 153 jours ont été consacrés à des projets « animaux », 152 jours à des projets « végétaux » et 154 jours ont servi à gérer les services communs.

A - Les projets Animaux

PORTEUR DE PROJET	ASSOCIATION FRANCAISE ANE GRAND NOIR DU BERRY	GEODE SECTION RACE BERRICHONNE DE L'INDRE	GEODE SECTION RACE SOLOGNOTE	ASSOCIATION RENOUVEAU CHEVRE COU CLAIR DU BERRY	CLUB FRANCAIS POULE NOIRE BERRY	CONSERVATOIRE RACES RUSTIQUES DE SOLOGNE	ASSOCIATION DES ARTISANS DE L'OIE DE TOURAINE	CFPNB OU URG
INTITULE DU PROJET	Gestion génétique de l'Ane Grand Noir du Berry	Relance de la race Berrichonne de l'Indre	Soutien projet AOP et filière Agneau Solognot	Gestion génétique de la chèvre Cou-Clair du Berry	Gestion de la filière	Relance de la poule de Contres	Relance de l'Oie de Touraine	Lancement de la pintade perle noire
NOMBRE DE JOUR DE TRAVAIL REALISE	20	30	6	22	18	35	6	16

1 - Gestion génétique et reproduction

Concernant l’âne et la chèvre, les principales actions ont été consacrées à la gestion de la variabilité génétique et de la consanguinité.

Fin 2014, la base de données généalogique de l’âne Grand Noir du Berry comptait 1438 individus, population active et ancêtres fondateurs. Un cahier des charges a été réalisé pour l’automatisation des raisonnements des accouplements de races animales via un logiciel web.

Le pôle a poursuivi la base de données créée en 2013 pour la Cou Clair du Berry. Une centaine d’animaux conformes au standard ont été recensés. Seules 3 générations au maximum sont connues.

Le Pôle a mis au point un système de raisonnement des accouplements simplifié reposant sur un degré de croisement connu avec d’autres races et donc à un pourcentage de « pureté » de la race. A noter : 9 éleveurs contre 6 en 2013.

Le pôle supervise les problématiques de reproduction et de sélection des races avicoles telles que le financement de la sélection ou le suivi technique pour une installation d’une entreprise de sélection pour la poule de Contres.

2 - Création de filières alimentaires de qualité

Deux races avicoles (poule de Contres et pintade « Perle Noire ») font l’objet d’un projet de création d’une filière de valorisation de produits haut de gamme, tout comme le mouton Berrichon de l’Indre. Le projet oie de Touraine a été mis en suspens en attendant de trouver un collectif d’éleveurs engagés.

Le projet le plus prometteur, commencé en 2013, concerne la poule de Contres. Le travail avec un collectif dynamique a permis en deux ans d’établir un partenariat avec CER France-Val-de-Loire et de formaliser un collectif de 3 éleveurs qui ont élevé et vendus chacun un lot de volailles de Contres. 2014 a aussi été une année de lancement pour la valorisation du Berrichon de l’Indre : un partenariat a été établi avec le CFA de Châteauroux afin de faire connaître le produit aux artisans bouchers et de susciter l’intérêt et l’innovation des jeunes apprentis au travers d’un concours de découpe et de cuisine. A noter : 1100 brebis fin 2014 contre 900 en 2013.

Pour le Solognot, l'année 2014 a été une année de veille de la situation du projet d'AOP et de réalisation de support de communication.

La pintade « Perle Noire » prend du galon : les évaluations organoleptiques organisées avec les volailles issues de la deuxième session d'élevage expérimental dans le cadre du projet de recherche mené avec l'INRA se sont révélées très encourageantes : le chroniqueur gastronomique Denis HERVIER et le restaurateur Bernard BROSSIER (« Le Bœuf Couronné » à Mézières-en-Brenne) ont salué les qualités gustatives de la race qui avait été comparée avec une pintade de race classique utilisée pour les élevages fermiers.

Le projet le plus avancé concerne la poule Noire du Berry : la filière existe depuis 2009 et près de 14 000 poulets issus de 6 élevages ont été produits en 2014.

B - Les projets Végétaux

APJRC : Association Parcs et Jardins de la Région Centre

AFSMAN : Association de la Foire Saint-Michel d'Aubigny-sur-Nère

CCS : Conservatoire de la Châtaigneraie Solognote

SPB : Société Pomologique du Berry

ACA : Les Amis du Château d'Argy

CVM : Club du Vieux Manoir

PORTEUR DE PROJET	APJRC	URGC	URGC ET AFSMAN	URGC	SPB ET CCS	SPB	SPB	ACA / CVM	URGC	CCS et SPB
INTITULE DU PROJET	Promotion du patrimoine légumier du Centre	Inventaire du patrimoine légumier	Conservation et valorisation économique du patrimoine légumier	Développement filière Sucrine du Berry	Références génétique des variétés fruitières	Références agronomiques des variétés fruitières	Références technologiques des variétés fruitières	Verger conservatoire des cognassiers	Valorisation des cépages modestes	Vergers conservatoires de châtaigniers de Sologne et du Berry
NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL REALISE	30	8	28	15	5	12	18	8	24	4

1. Conservation et valorisation des variétés légumières

45 variétés répertoriées au 31 décembre 2014. Pour les variétés non disponibles à la commercialisation et pour lesquelles le Pôle a eu en main des accessions, le processus de conservation s'est heurté à des manques de moyens tant du côté du Pôle dont ce n'est pas la vocation, que du côté des partenaires dont c'est la vocation tels que les réseaux des collections nationales hébergées et gérées par l'INRA. 60 kg de haricot Barangeonnier ont été tout de même produits par les différents partenaires de l'URGC dont 50kg par l'EBE d'Aubigny! Le chou-navet d'Aubigny a été confié en multiplication et pour observations au pôle légumes du Nord-Pas de Calais et au site INRA des Brassicacées de Ploudaniel.

Le haricot Barangeonnier et le chou-navet d'Aubigny sont en cours d'inscription au catalogue officiel des variétés de plants et semences autorisées à la commercialisation. Parallèlement, des démarches ont été entreprises pour préparer l'établissement de filières de production et transformation de ces légumes. Ces démarches concernent la réglementation mais également la sollicitation d'acteurs économiques du territoire et des financeurs.

La Sucrine du Berry a été, cette année encore, valorisée par un collectif composé de 14 producteurs, 12 restaurateurs et 2 restaurants d'application de lycées hôteliers. La nouveauté est l'engagement de 27 restaurants collectifs de collègues.

2. Promotion des variétés légumières

Les 5 variétés légumières disponibles à l'achat ainsi que le haricot Barangeonnier (en multiplication) font partie d'un projet de promotion du patrimoine légumier dans les jardins et les parcs touristiques de la région Centre, lancée en 2013. En 2014, 14 parcs et jardins se sont engagés et 5 ont retourné des fiches d'observation des cultures et des évaluations culinaires.

3. Références génétiques des variétés fruitières

14 variétés de pommes du conservatoire de la SPB ont été analysées génétiquement en 2014 soit 47 au total sur les 3 ans du programme de recherche « COREPOM » de l'INRA.

4. Références agronomiques et technologiques des variétés fruitières

Le projet collectif d'étude nationale sur la production Bio de variétés fruitières locales a avorté en raison du retrait des sections de Croqueurs de Pommes. La réflexion sur la collecte de références agronomiques et l'établissement de conventions avec des pépiniéristes s'est poursuivie avec la SPB seule.

Un rapport technique complet sur le protocole de séchage, le matériel et le fonctionnement complet d'un laboratoire de séchage a été livré par une stagiaire, élève ingénieure en agro-alimentaire de Rouen, Cécile PELTIER, avec un encadrement ADAR-URGC.

5. Vergers conservatoires

Les vergers conservatoires des souches locales de cognassiers et le verger conservatoire de châtaignes du Berry ont bénéficié d'un suivi des travaux. Le Pôle a donné des conseils pour les actions préalables à la création verger conservatoire des Châtaignes de Sologne.

6. Cépages modestes

Le livret des cépages modestes a été avancé. Manque de données historiques pour terminer. Le Pôle a suivi de la réglementation en matière des possibilités de plantation de tels cépages. A noter : plantation d'environ 1 ha supplémentaire de Genouillet (1,5 ha au total depuis 2012).

C - Les services communs

De nombreuses heures du Pôle sont réservées au fonctionnement de celui-ci, notamment à la communication autour des actions de l'URGC en général et à la participation à des projets d'envergure nationale.

INTITULE DE L'ACTION	Formations	participation aux 3 Comités, AG et CA URG	Participation aux manifestations et événementiels	Gestion site internet URG	Mise à jour des outils de communication	Formations auprès des scolaires +C'I'T Lycées	Formation auprès des agriculteurs	Réseau national des conservatoires régionaux	Participation aux études régionales et nationales sur les ressources génétiques (groupes de travail, prog de recherche)
NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL REALISE	0	42	22	22	10	18	8	8	24

Le rapport d'activité est vivement applaudi par l'assemblée.

IV - Rapport financier et rapport des vérificateurs aux comptes

1 – Comptes de l'année 2014 présentés par le Trésorier, Alain POLLET

- Le Compte d'exploitation 2014 (en annexe, page 12)

Ce compte fait apparaître un solde positif de 822,39€.

Les subventions de la région Centre s'élèvent à 113 500€ sur un total de produits de 119 875,82€.

Deux communes (Tranzault et Le Magny) apportent leur contribution à hauteur de 130€.

Les cotisations reçues atteignent 3045€.

- Le Bilan 2014 (en annexe, page 13)

Le bilan s'équilibre à 35 833,63€.

Les disponibilités s'élèvent à près de 21 000€ dont 20 094,54 € sur Livret du Crédit Agricole.

- Le Budget 2014 définitif - comparaison avec le prévisionnel (en annexe, page 13)

Le budget définitif fait apparaître la part prépondérante du Pôle dans les dépenses et les recettes : 96% des dépenses et 95% des recettes.

Le budget prévisionnel voté lors de la dernière AG a été réalisé à 92%.

2 - Rapport des vérificateurs aux comptes

Marcel SUHARD étant excusé, le rapport est lu par André JAMET :

« Nous, soussignés, Marcel SUHARD et André JAMET, déclarons avoir rencontré Alain POLLET, trésorier de l'URGC, le mercredi 11 février 2015, pour vérifier les comptes de l'URGC sur l'exercice 2014. Alain a mis à notre disposition toutes les écritures comptables de l'année et nous a expliqué les ventilations qu'il a faites. Nous avons pu constater que l'archivage et le classement des documents sont parfaitement organisés. Nous n'avons relevé aucune anomalie dans la tenue des comptes et des résultats comptables qui nous ont été présentés ».

Le Président remercie les vérificateurs et soumet les comptes au vote de l'assemblée.

Les comptes de l'année 2014 sont approuvés à l'unanimité.

3 - Budget prévisionnel 2015 (en annexe, page 14)

Le budget prévisionnel 2015 est présenté en équilibre à 133 000€ avec un sous budget du Pôle BioDom'Centre en équilibre à 129 000€.

La répartition du financement entre l'Europe et le Conseil Régional n'est pas faite, en raison de l'incertitude d'entrée en service du FEADER. A ce jour, la promesse (non écrite) du Conseil Régional est de 72 000€ (36 000 Direction de l'Agriculture, 36 000 Direction de l'Environnement).

Soumis au vote, le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie le Trésorier Alain POLLET pour son lourd et rigoureux travail de comptabilité et de gestion de la trésorerie.

V - Fixation du montant des cotisations pour 2015

Sur proposition du CA, le Président propose à l'Assemblée de maintenir pour 2015 les tarifs des cotisations de 2014, soit :

- 20 Euros minimum pour les particuliers (rappel des possibilités de déduction fiscale)

- 40 Euros minimum pour les personnes morales.

Ces montants sont votés à l'unanimité.

Les sociétaires sont invités à renouveler sans tarder leur cotisation pour éviter au Trésorier les lettres de rappel, et à trouver de nouveaux adhérents.

VI – Election de membres du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes

A - Election de membres du CA

Les administrateurs sortants en 2015 sont les élus de 2012 : Geneviève BAUDIMANT, Jean-Marie BOURREAU, René MARANDON, Alain POLLET et Dominique SOUPIZON. Ces sortants étant tous candidats, le Président en propose la réélection pour 3 ans.

Les cinq administrateurs sortants sont réélus à l'unanimité.

NB : Les trois sièges ajoutés lors de la refonte des statuts en 2013 n'étant pas pourvus, le CA a la possibilité de les pourvoir provisoirement, en faisant entrer si possible des personnes des 4 départements du Centre hors Berry, avant de les soumettre à l'approbation de la prochaine AG.

Toutes les personnes adhérentes souhaitant assister aux réunions du CA sont invitées à se faire connaître ; elles seront convoquées et recevront les comptes-rendus.

B - Election des vérificateurs aux comptes

Le Président propose le renouvellement des vérificateurs : Marcel SUHARD et André JAMET. **Soumis au vote, les deux vérificateurs sont réélus pour un an.**

VII – Informations des associations adhérentes et questions diverses

- M. GRESSET, adjoint au Maire d'Aubigny, fait part de la recherche de démarches originales pour fleurir la ville, afin notamment d'en conforter l'identité. Dans cette perspective, il demande si l'URGC s'intéresse aux plantes d'ornement.

Le Président répond que l'URGC se limite aux plantes à usage alimentaire, mais fait remarquer que certains légumes du Centre, tels que le cardon épineux de Tours ou la citrouille de Touraine, peuvent trouver leur place dans des massifs ornementaux.

- René MARANDON annonce la mise en service prochaine, à Neuvy Saint Sépulcre, d'un atelier de séchage de fruits, suite au rapport de faisabilité réalisé par une stagiaire avec un pilotage conjoint ADAR-URGC. Le processus préconisé est une déshydratation partielle suivie d'une pasteurisation sous vide permettant une conservation et une possible consommation sans réhydratation. Une demande de financement Cap'Asso sera faite pour la création d'un nouvel emploi à temps partiel.

- Jean-Marie BOURREAU fait part de sa recherche d'un stage pour un étudiant ukrainien en écologie et fait appel aux personnes susceptibles d'activer leurs réseaux à cette fin.

- Pierre AUCANTE fait état des échecs des premiers greffages de variétés locales de châtaigniers à Yvoy-le-Marron et, par suite, de sa recherche d'un technicien assez pédagogue pour initier des amateurs aux différentes méthodes de greffe du châtaignier.

- Brigitte PARRY fait part d'une démarche initiée par Fanny avec le CFA de Châteauroux visant à valoriser par la découpe la viande de l'agneau Berrichon de l'Indre. Les apprentis se sont

pris au jeu dans une ambiance conviviale. Au préalable, des visites/découvertes d'élevages ont permis de partager les connaissances de base et de travailler en confiance.

- Jean-Jacques SMITH pose la question de la participation de l'URGC au Salon International Agricole de Paris. Fanny MOYSE répond en disant que la participation au SIA ne peut se faire sur un stand URGC en raison du coût très élevé. Elle ne paraît envisageable que dans le cadre de la valorisation des produits régionaux soutenue par le Conseil Régional.

- Maryline SMITH exprime la nécessité d'améliorer la présentation à la vente du chapon de race Noire du Berry, par un « habillage » distinctif plus élaboré. Il est fait remarquer que la valorisation de la race en chapons est encore très exceptionnelle.

- Francis LASNE fait état de la fête destinée à célébrer les 10 ans du Club Français de la Poule Noire du Berry, à Saint-Août, le 13 juillet 2014. En raison du succès de la manifestation en dépit d'un temps défavorable, il annonce une deuxième Fête de la Poule Noire du Berry, le 26 juillet prochain au château du Plaix à Saint-Hilaire-en-Lignières.

- Maryline SMITH signale un projet de plantation de Genouillet par un vigneron de Boussac (23). Jacques AUBOURG fait valoir que l'ouverture récente de droits de plantation hors IGP ne doit pas aboutir à une dissémination du Genouillet en dehors de son territoire d'élection qui est le Berry. Jean-Jacques SMITH déclare que les 300 pieds-mères de Genouillet de l'ex-parcelle expérimentale sont insuffisants pour répondre à la demande de greffons pour les replantations. J. AUBOURG souhaite que les vignerons candidats à la replantation du Genouillet adhèrent à l'URGC qui a obtenu la reconnaissance officielle du cépage, et surtout constituent un collectif ayant vocation à gérer judicieusement le bois de greffe disponible et à surveiller les vins mis sur le marché sous l'étiquette Genouillet.

- Philippe CAMAIL et Claude SIONNEAU, « Amis du Château d'Argy », font état de l'avancement du projet de conservatoire des cognassiers dans le parc du château (projet suivi par Fanny MOYSE). Dix variétés commerciales sont déjà en place et le greffage des souches locales sélectionnées est lancé. Ils annoncent la prochaine fête, « Le coing des gourmands », le 11 octobre.

- Dominique SOUPIZON signale que l'association « Sentier de l'O.Vi.VE » maintient le cap de l'entretien du verger et de la vigne. Le jus de raisin récolté est pasteurisé à l'atelier de la Société Pomologique. Deux dates à retenir : 7 juin pour une Journée des « Pucés des couturières » et 13 septembre pour la Journée de la Vigne et des savoirs oubliés, avec alambic, tonnelier, pressoir....

-Daniel SOTTEAU fait part de ses recherches sur les races de poules Houdan et Faverolles, et plus particulièrement sur la volaille gâtinaise, race pluri-régionale entre Seine et Loire, attachée notamment au Loiret.

-Jacques BERGER fait part de son engagement associatif en faveur de la Poule de Contres et du dindon Noir de Sologne.

Fin de l'AG à 13h.

Le Président remercie les participants et les invite à un vin d'honneur (ce sera le Genouillet rosé 2014) puis au partage du pot-au-feu au chou-navet d'Aubigny.

Il rappelle que le repas sera suivi à 15h d'une table-ronde consacrée au patrimoine légumier du Centre -Val de Loire.

Le Président

Le Secrétaire

ANNEXES

Compte d'exploitation URGC 2014

Comptes	Libellés	débit	crédit	débit	crédit
60 225	FOURNITURES DE BUREAU	1 141,73		1 141,73	
60 320	MATERIEL INFORMATIQUE	2 701,00		2 701,00	
61 300	LOCATION BUREAU	1 685,64		1 685,64	
61 560	MAINTENANCE	173,72		173,72	
61 600	ASSURANCES	238,30		238,30	
61 800	DOCUMENTATION	168,70		168,70	
61 830	LIVRETS SUCRINE	352,14		352,14	
61 850	FRAIS DE CONGRES ET ASSEMBLEES	2 062,01	250,00	1 812,01	
61 980	FRAIS DIVERS	1 661,97		1 661,97	
62 370	OPERATION « ID EN CAMPAGNE »	44,00		44,00	
62 380	COTISATIONS	170,00		170,00	
62 510	FRAIS DE DEPLACEMENTS	21 993,06		21 993,06	
62 511	FRAIS DE DEPLACEMENTS BENEVOLES	2 060,65		2 060,65	
62 600	FRAIS DE POSTE	876,28	2,50	873,78	
62 610	TELEPHONE	1 100,47		1 100,47	
64 110	APPOINTEMENTS	45 459,72		45 459,72	
64 115	GRATIFICATIONS STAGIAIRES	250,00		250,00	
64 510	URSSAF	30 743,62		30 743,62	
64 530	CAISSE DE RETRAITE	5 606,15		5 606,15	
64 800	FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00		0,00	
64 810	FRAIS DE RECRUTEMENT	264,00		264,00	
66 160	FRAIS FINANCIERS	202,16		202,16	
70 000	COTISATIONS RECUES		3 045,00		3 045,00
70 100	VENTES DE MARCHANDISES		45,00		45,00
70 700	VENTE DE PUBLICATIONS		600,00		600,00
71 000	SUBVENTIONS				
	Communes Tranzault et Le Magny		130,00		130,00
	REGION CENTRE pour Pôle BioDom'Centre		113 500,00		113 500,00
75 000	DONS DIVERS		400,00		400,00
75 800	DONS FAITS PAR LES BENEVOLES		2 060,65		2 060,65
77 000	INTERETS SUR COMPTE		95,17		95,17
77 800	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	375,10	24,49	350,61	
TOTAUX		119 330,42	120 152,81	119 053,43	119 875,82
SOLDE			822,39		822,39

Bilan URGC 2014

Comptes	Libellés	débit	crédit
11 000	REPORT A NOUVEAU		17 589,52
12 000	RESULTAT DE L'EXERCICE		822,39
27 100	PARTS SOCIALES	30,00	
37 100	STOCK	1 379,04	
46 860	CHARGES à payer		8 540,90
46 870	PRODUITS à recevoir	13 500,00	
47 100	VALBIODI		6 612,32
47 105	CIT LYCEES		2 212,50
46 870	PRODUITS perçus d'avance		56,00
53 000	CAISSE	219,70	
56 000	CREDIT AGRICOLE COURANT	610,35	
56 100	CREDIT AGRICOLE LIVRET	20 094,54	
TOTAUX		35 833,63	35 833,63
SOLDE			0,00

Budget définitif URGC 2014 et comparaison avec le prévisionnel

Dépenses Prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
<i>Libellé</i>	<i>Prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Libellé</i>	<i>Prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>	
Pôle BioDom'Centre							
Salaires bruts	60 200,00	58 215,14	97%	Subventions diverses			
Charges patronales	24 400,00	23 594,35	97%	Conseil Régional du Centre	125 000,00	113 500,00	91%
Autres charges de personnel	26 700,00	22 108,16	83%	Sous Total	125 000,00	113 500,00	91%
Locations et charges locatives	2 100,00	1 923,94	92%	AUTRES RECETTES			
Frais de fonctionnement	11 600,00	7 957,75	69%	Cotisations	3 000,00	3 045,00	102%
Sous Total	125 000,00	113 799,34	91%	Subventions de Communes	150,00	130,00	87%
Autres Postes				Dons et contributions diverses	100,00	400,00	400%
Communications diverses	2 000,00	0,00		Ventes de produits et prestations	1 750,00	740,17	42%
Dépenses fonctionnement URGC	3 000,00	3 193,44	106 %	Dons faits par les bénévoles		2 060,65	
				Sous Total	5 000,00	6 375,82	128%
Dons faits par les bénévoles		2 060,65					
Sous Total	5 000,00	5 254,09	105 %				
Résultat de l'exercice		822,39					
TOTAL	130 000,00	119 875,82	92%	TOTAL	130 000,00	119 875,82	92%

Budget prévisionnel URGC 2015

<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
	<i>Prévisionnel</i>		<i>Prévisionnel</i>
<i>POLE BIODOM' CENTRE</i>			
Salaires bruts	61 300,00	Subventions Conseil Régional et Europe	129 000,00
Charges patronales	25 100,00	(répartition à définir)	
Autres charges de personnel	28 400,00		
Locations et charges locatives	2 100,00		
Frais de fonctionnement	12 100,00		
Sous Total	129 000,00	Sous Total	129 000,00
<i>AUTRES POSTES</i>			
		Cotisations	3 000,00
Dépenses fonctionnement URGC	3 000,00	Subventions de Communes	150,00
Communications diverses	1 000,00	Dons et contributions diverses	100,00
		Ventes de produits et prestations	750,00
Sous Total	4 000,00	Sous Total	4 000,00
TOTAL	133 000,00	TOTAL	133 000,00